

# MAIRIE DE MILON LA CHAPELLE

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Maurepas

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2015

**Date de convocation**

Le 22/05/2015

**Date d'affichage**

Le 22/05/2015

**Nombre de conseillers**

En exercice 10

Présents 7

Votants 7

L'an deux mil quinze, le 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Jacques Pelletier, Maire.

Etaient présents : Jacques Pelletier, Maire - Bernard Boutouyrie, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Michel Beaucamp – Jean Manuel Delvaille – Emmanuèle Mateo - Fabrice Lendormy, Caroline Tchekhoff formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Pascal Hamon, Pouvoir à Bernard Boutouyrie - Isabelle Thierry, Pouvoir à Jacques Pelletier – Thierry Martineau

Fabrice Lendormy a été nommé Secrétaire de Séance

### 1. Election d'un Secrétaire de séance

Fabrice Lendormy est nommée Secrétaire de Séance

### 2. Approbation du compte-rendu du 23 mars 2015

Le Conseil a approuvé le Compte-rendu du 23 mars 2015 à l'unanimité des présents et représentés.

### 3. Ajout d'une Délibération

Monsieur le Maire, au début de la séance demande que soit portée à l'Ordre du Jour, une délibération supplémentaire pour virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, a accepté que cette décision Modificative soit rajoutée à l'Ordre du Jour.

### 4. Vote de la Répartition du FPIC

Après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil Communautaire de la CCHVC du 27/05/2015 fixant la répartition du montant total du FPIC entre la CCHVC et les Communes membres,

Le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité des présents et représentés, la répartition « dérogatoire » du FPIC au titre de l'année 2015 réparti à raison de 2/3 pour la CCHVC et 1/3 pour les communes. La répartition du 1/3 entre les communes se fait en proportion de leur potentiel financier respectif tel qu'établi par la DGFIP.

### 5. Modification des statuts de la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Après avoir pris connaissance de la délibération n° 2015.05.06 du 27 mai 2015 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Après avoir constaté que l'ajout d'une compétence facultative « **Organisation et/ou aide aux manifestations culturelles** » était nécessaire pour que la CCHVC puisse porter les deux manifestations « Lireval » et « Jazz à toute heure » qui présentent un intérêt communautaire ;

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des présents et représentés, l'ajout d'une compétence facultative dans les statuts de la CCHVC « **Organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire** ».

### 6. Participation de la Commune aux travaux d'entretien de rivières de la Haute Yvette (Rhodon) du PNR pour l'année 2015

Sachant que le PNR poursuit sa mission d'entretien et de gestion des rivières, et que celle-ci fait partie d'un programme d'intérêt général pour les années 2012 à 2016

Constatant que la contribution des communes bénéficiaires de l'entretien des rivières est la seule source de financement du programme avec les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de poursuivre sa participation financière, soit 1 054,19 €, aux travaux d'entretien de rivières de la Haute Yvette (Rhodon) demandée par le PNR pour l'année 2015.

### 7. Contribution 2015 à la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont »

Après présentation par Monsieur le Maire du Plan de financement prévisionnel 2015 de la cellule d'animation détaillée ci-après :

• Budget prévisionnel 2014 cellule d'animation	57 000 €
• Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie	50% : 28 500 €
• Subvention Conseil Régional Ile de France	30% : 17 100 €
• Participation des Maîtres d'ouvrage	20% : 11 400 €

Après avoir pris connaissance du courrier du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse d'appel à contribution pour 2015 avec un montant prévisionnel de 260 € par maître d'ouvrage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'inscrire en dépense la contribution 2015 de Milon la Chapelle à la cellule d'animation pour un montant de 260 €.

### 8. Motion relative au projet d'implantation d'une Aire d'Accueil de Grand Passage des Gens du Voyage aux Essarts-le-Roi ;

Après avoir pris connaissance des contraintes apportées par l'implantation d'une Aire de Grand passage des Gens du Voyage aux Essarts-le-Roi, tant en matière d'implantation, qu'environnementale, de pollution, de sécurité routière ou de salubrité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désapprouve le projet électoral d'implantation d'une Aire de Grand passage au lieu-dit des « Etangs de Haute Bruyère » aux Essarts-le-Roi, et Dit que cette Motion sera communiquée à Monsieur Le Préfet des Yvelines, Monsieur le sous-préfet de Rambouillet.

### 9 Questions diverses

Monsieur Bernard Boutouyrie, 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil que les travaux de réfection des joints du mur du Cimetière prévus pour être réalisés par l'**Entreprise LOPES** sont en cours.


Il informe également que la Commune a décidé de faire appel à la Société **Off-ROAD** qui prendra en charge les travaux d'élague et de coupe des bambous de la Fontaine Notre Dame.

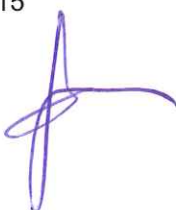
Jean Manuel Delvaile consulte le Conseil et les membres en présence afin de déterminer une date pour la prochaine fête de Milon. La date programmée mais non définitive, pourrait être le 19 septembre 2015. Une « Info Milon » sera envoyée début juin à l'ensemble des riverains pour confirmer celle-ci.

L'Epareuse qu'utilisait Monsieur François Latouche étant « hors-service », et les travaux de réparation étant trop importants, il a été proposé par Monsieur Pelletier d'opter pour une solution de mutualisation avec la Commune de Saint Lambert. La Commune nous a donné un accord de principe.

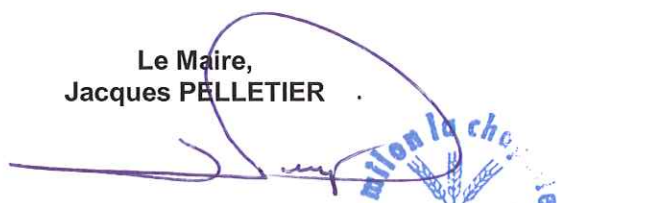

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Milon la Chapelle, le 29 mai 2015

  
P.P. 121  
Pascal Hamon



Le Maire,  
Jacques PELLETIER

  
  
PP Isabelle Henry

